

M. MONTAGUE: Je prétends qu'une réponse comme celle-là n'est pas satisfaisante. L'honorable ministre a dit que les Etats-Unis nous avaient demandé de reprendre ces sauvages, et quand je lui demande de quelle manière la communication est venue des Etats-Unis, il me répond que nous avons fait un échange de sauvages.

M. DOBELL: Je croyais l'honorable député au courant de cela, car la demande a été transmise par les Etats-Unis il y a 18 mois, quand il faisait partie du gouvernement. Une demande officielle fut faite par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat, et elle a été transmise par la voie régulière.

M. SPROULE: Combien de ces sauvages le gouvernement entend-il ramener ?

M. DOBELL: Le nombre total est de 800 et 600 ont déjà été reçus.

M. SPROULE: Ce crédit s'applique-t-il à tous, ou simplement à ceux qui restent encore aux Etats-Unis ?

M. DOBELL: A tous.

Tannerie sur la réserve des Pieds-Noirs,
et service d'un instituteur \$1,300

M. SPROULE: Cette tannerie est-elle sous le contrôle de l'instituteur, et les sauvages y sont-ils pour apprendre le métier ?

M. DOBELL: Oui.

M. FOSTER: Est-ce simplement une école ou, est-elle censée profiter de quelque manière aux sauvages ?

M. DOBELL: Je crois qu'il est excessivement difficile de trouver de l'emploi pour les sauvages. Le gouvernement précède à cru très utile de leur enseigner certains métiers, et cette tannerie est le résultat naturel de cette idée. Je crois que le gouvernement précède y a envoyé des instituteurs, et ce crédit a pour but de réaliser cette entreprise.

Pour pourvoir à l'instruction de dix
autres élèves au pensionnat de Crow-
stand, à \$72 chacun..... \$720

M. SPROULE: Combien y a-t-il d'élèves dans cette école ?

M. DOBELL: C'est une école presbytérienne. Il y a 32 élèves à l'entretien desquels il a déjà été pourvu.

M. SPROULE: Quel est le mode d'admission ? Admet-on tous ceux qui le demandent, ou fait-on un choix ?

M. DOBELL: Les postulants doivent subir un examen médical.

M. SPROULE: Tous ceux qui subissent avec succès cet examen sont-ils admissibles ?

M. DOBELL: Je crois qu'on n'accepte que les plus intelligents.

Pour payer les frais de la délimitation
des frontières entre le Canada et les
Etats-Unis, le long des frontières
de Nouveau-Brunswick, de Québec,
de l'Ontario et de la Colombie-An-
glaise..... \$75,000

M. FOSTER: Nous aimerions avoir des explications au sujet de ce crédit.

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright): Je crois que partie de ce crédit sera affectée à la délimitation des frontières entre la Colombie-Anglaise et les Etats-Unis. L'honorable député sait qu'il y a eu de vives contestations au sujet de la propriété des mines d'or de cette région, et une grande partie du territoire réclamé par les Etats-Unis paraît avoir été adjugée au Canada, y compris de très riches mines d'or. Je crois que le gros de la dépense ira à ces opérations.

M. SPROULE: Est-on à faire des opérations dans Québec et l'Ontario ?

Le MINISTRE DU COMMERCE: Un peu, je crois.

M. PRIOR: L'honorable ministre croit-il que ce crédit est affecté à la délimitation de la frontière de l'Alaska, ou en plus grande partie à celle de la frontière sud ?

Le MINISTRE DU COMMERCE: En plus grande partie, je crois, à celle de la frontière sud.

M. PRIOR: Je ne savais pas qu'il y eût contestation au sujet de la frontière sud.

Le MINISTRE DU COMMERCE: L'honorable député sait qu'en vertu du traité, il a été très difficile de décider où trouver la ligne de dix lieues à partir de la côte. Jusqu'ici, les opérations ont bien marché, mais il en reste encore beaucoup à faire, et elles sont quelque peu dispendieuses, en raison de la topographie de cette région.

M. SPROULE: L'honorable ministre peut-il nous dire combien d'hommes sont employés à ce travail ?

M. DOBELL: Il y en a environ 12 d'employés actuellement. Le gouvernement des Etats-Unis a, je crois, affecté \$75,000 aux mêmes opérations.

M. SPROULE: Le personnel est-il employé tout entier dans la Colombie-Anglaise ?

M. DOBELL: Une partie des douze est employée au lac Erié. Je vais donner des renseignements détaillés à l'honorable député. Le 3 avril 1895, le secrétaire d'Etat intérimaire des Etats-Unis signala les titres apparemment contradictoires qu'il y avait à la propriété de l'île Coleman, de l'île Hunter et autres îles contiguës à la frontière séparant le Minnesota de la province de l'Ontario. Il paraît que le gouvernement des Etats-Unis ne savait pas qu'en vertu du traité de 1842, conclu par les soins de lord Ashburton et de M. Daniel Webster, les plénipotentiaires respectifs de l'Angleterre et des Etats-Unis, on était convenu d'accepter comme frontière une certaine ligne tracée sur la carte par les plénipotentiaires. Cette information fut communiquée au gouvernement des Etats-Unis ; mais afin d'éviter toute difficulté ultérieure, le gouvernement des Etats-Unis fut invité à participer à la